

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf du mois de Septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Présents (7) : BAZIARD Sandrine, MOREY Michel, POULENARD Cécile, RICHARD Hélène, PRUDENT Magali, ROSSIGNOL Samuel, VIOLOT Maxime.

Absents (3) : DESBROSSE Teddy, GY Sébastien, KAOUCHE Claire

Absent (1) : LOUSTAU Pierre

Pouvoir (1) : LOUSTAU Pierre à ROSSIGNOL Samuel.

Quorum : 6

Date de la convocation : 05 Septembre 2025

Date de publication de la liste des délibérations : 16 Septembre 2025

La séance est ouverte, Monsieur VIOLOT Maxime a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation Procès-Verbal du 08 Juillet 2025**
- 2) **Travaux Salle Polyvalente (Validation APD, Avenant Marché Maîtrise d'œuvre avec nouveau montant de travaux)**
- 3) **Participation communale pour la couverture du risque « SANTÉ » au 01.01.2026 (personnel communal)**
- 4) **Informations et questions diverses.**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du 07 Avril 2025, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

2) TRAVAUX SALLE POLYVALENTE (Validation APD, Avenant Marché Maîtrise d'œuvre avec nouveaux montant de travaux)

Test d'étanchéité à l'air :

La consultation pour la réalisation des tests d'étanchéité à l'air a été faite. Un seul bureau de contrôle a répondu. Il s'agit de l'entreprise BOURGOGNE INFILTROMETRIE de Lux.

D : 020/2025

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE SERRIGNY EN BRESSE – TEST D'INFILTROMETRIE / ETANCHEITE A L'AIR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, une consultation de plusieurs bureaux de contrôle spécialisés dans les tests d'infiltrométrie/étanchéité à l'air a été réalisée.

Un seul bureau a répondu à la consultation.

Le Maire présente la proposition commerciale de la société BOURGOGNE INFILTROMETRIE de LUX (71).

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de la société BOURGOGNE INFILTROMETRIE de LUX (71) pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant et les pièces se rapportant à cette mission.

Missions géotechniques :

Pour rappel, l'entreprise GEOTEC de Quétigny (21) a été retenue pour un montant de 6 216 € TTC soit 5 180 € HT.

Les travaux n'ont pas encore débuté. L'entreprise a rendez-vous ce vendredi 12 Septembre pour des relevés, la mission géotechnique aura lieu le mercredi 24 Septembre prochain.

APD (Avant-Projet Détailé) :

D : 021/2025

OBJET : APPROBATION AVANT PROJET DEFINITIF (APD) – RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE SERRIGNY EN BRESSE

Vu l'estimation initiale des travaux s'élevant à 595 545 € HT,

Vu l'actualisation de cette estimation à l'issue de l'Avant-Projet Définitif (APD), portant le montant prévisionnel des travaux à 740 000 € HT soit 888 000 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le nouveau montant de l'Avant-Projet Définitif (APD) fixé à 740 000 € HT soit 888 000 € TTC pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

D : 022/2025

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE SERRIGNY EN BRESSE

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R2194-2 et R2194-3 relatifs aux modifications des marchés en cours d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2025 approuvant le marché de Maîtrise d'Œuvre confié au groupement composé de SISTEM ARCHITECTURE (mandataire), BOURGOGNE STRUCTURE, OSMO INGENIERIE et ACTE ECO,

Vu l'estimation initiale des travaux à hauteur de 595 545 € HT,

Vu l'estimation actualisée des travaux après l'Avant-Projet Définitif (APD) s'élevant à 740 000 € HT,

Considérant que cette évolution nécessite une régularisation des honoraires de Maîtrise d'Œuvre conformément aux dispositions contractuelles et réglementaires,

Considérant que l'avenant n°1 prévoit une augmentation du montant du marché de maîtrise d'œuvre de 10 994,63 € HT, soit 13 193,56 € TTC, portant le montant total du marché à 56 314,63 € HT soit 67 577,56 € TTC,

Considérant que cette modification reste dans la limite des 50 % du montant initial du marché, conformément à la réglementation en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'Oeuvre relatif à la rénovation énergétique de la salle polyvalente d'un montant de 10 994,63 € HT soit 13 193,56 € TTC, portant le montant total du marché à 56 314,63 € HT soit 67 577,56 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents à son exécution,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

3) PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE **« SANTÉ » au 01.01.2026 (personnel communal)**

Le 12 Mars 2024, Le Conseil Municipal avant délibéré pour donner mandat au Centre de Gestion pour la réalisation de la mise en concurrence des organismes d'assurance.

L'organisme retenu après l'ouverture des plis est la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Vu le décret n° 2022-581 du 20 Avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation OBLIGATOIRE des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement à compter du 01 Janvier 2026.

Un projet de délibération avec accord de principe est transmise au Centre de Gestion pour Avis du CST (Comité Social Territorial).

Le Conseil Municipal devra se réunir après l'avis du CST pour délibérer sur la participation communale à attribuer.

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciement subventions 2025 :

- Association Jonquilles
- Amicale des donneurs de Sang de St Martin

Travaux « Chemin de Pouilly » : les travaux sont terminés. Finalement des bordures ont été posées en remplacement des merlons de terre.

Etang de Fussey : pour faire suite à la réception du courrier en recommandé avec accusé de réception, les propriétaires de l'étang ont contacté la mairie pour informer que les travaux d'étanchéité de la digue étaient en cours.

La séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance,
M. VIOLOT

Le Maire,
S. ROSSIGNOL